

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de la région de Vic-Fezensac

Procès-verbal de séance
Comité syndical du 16-03-2023

20H30 – salle de réunion SIAEP

1. Approbation du procès-verbal du 09/02/2022

Le président présente le procès-verbal de la séance précédente.
Il demande à l'assemblée s'il est approuvé.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des délégations du président

Le président informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier conseil syndical.
Pas de questions.

3. Présentation du DOB.

Le président présente le DOB de l'année 2023.
Il précise que ce DOB est réalisé dans une période de forte incertitudes (inflation importante des matières premières et une consommation liée à une sécheresse qui risque d'être plus faible.)
Ainsi, les prévisions des dépenses ont été inscrites avec prudence.
Il présente l'augmentation de l'achat de l'eau à TRIGONE +15 cts qui engendre une charge de fonctionnement supplémentaire de 135000 €.
Les pièces quant à elles prennent en moyenne 15 à 30%.

Les dépenses de fonctionnement sont établies à 2 249 450,29 €

Les recettes proviennent essentiellement de la vente de l'eau et des abonnements (1 417 350 €)

Les recettes de fonctionnement sont établies à 2 249 450,29 € et équilibrent le budget fonctionnement.

Les dépenses d'investissements à hauteur de 901 043,07 € tiennent compte des investissements matériels, d'accessibilité et et informatique afin de continuer le

développement du SIAEP pour atteindre ses objectifs fixés dans la feuille de route 2020-2026.

Les recettes proviennent des dotations aux amortissements.
Aucun emprunt ne sera souscrit en 2023.

Les recettes d'investissements à hauteur de 901 043,07 € équilibre le budget.

Pas de questions.

Le président présente la dette :

L'état de la dette baisse légèrement.

Le niveau est faible ce qui permettra d'absorber de nouveaux emprunts afin de prévoir les investissements prochains comme les travaux à Ordan Larroque et Jégun, mais aussi financer le schéma directeur (provisionné en 2023).

Pas de questions, le CS prend acte de la présentation du DOB.

4 – Présentation de la mise en accessibilité des locaux

Le président présente l'actualisation du projet de mise en accessibilité des locaux aux élus.

La séance est levée à 22h00.